

Etaient présents :

Monsieur Roland BOULARD
Madame Karine CABARTIER
Monsieur Etienne DHUICQ
Monsieur André DOUSSOT-COCHET
Monsieur Thierry DUPONT
Monsieur Frédéric ESPINASSE
Monsieur Noël FESSARD
Monsieur Yves GERLOT
Madame Delphine GOHIN
Monsieur Gérard GORISSE
Monsieur Sacha HEWAK

Madame Marie-Claude HIMMESOETE
Monsieur Patrice JACQUET
Monsieur Cyril LAURENT
Monsieur Philippe MARCY
Monsieur Bruno MARTIN
Monsieur Bernard POIREL
Monsieur Claude POUZIER
Monsieur Jean-François THUILLIER
Monsieur Patrice VALENTIN
Monsieur Patrick VIE

Assistaient également :

Monsieur Benjamin de BODIN (PETR)
Madame Pauline CHEYERE (PETR)

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance du 28/10/2021
- Compte-rendu des décisions du Président / Bureau
- PTRTE : approbation de l'accord cadre
- OPAH : principe d'intervention 2022-2025
- LEADER : positionnement candidature 2023
- Finances : débat d'Orientations Budgétaires
- Finances : reprise de provision
- Ingénierie Pays 2022 : demande de subvention
- Ingénierie LEADER 2022 : demande de subvention
- RGPD : adhésion au service mutualisé CdG51
- Questions diverses

Date de convocation : 03 décembre 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 17 décembre 2021

Le présent compte-rendu relève les décisions prises lors de la réunion du conseil, conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ensemble des documents et des débats relatifs à cette réunion est consultable auprès du PETR du Pays de Brie et Champagne.

L'approbation du procès-verbal du conseil du 28 octobre 2021 est repoussée à la prochaine séance.

Le Président indique qu'en vertu des délégations qui lui ont été octroyées par le Conseil, il a approuvé l'avenant à la convention de groupement de commandes conclue avec le syndicat mixte du Nord Haute Marne et avec le syndicat mixte ADEVA Pays Vitryat, relatif à l'évaluation du programme LEADER. Cet avenant porte sur la désignation du coordonnateur du groupement, qui sera le PETR du Pays de Brie et Champagne.

En vertu des délégations confiées au Bureau, ce dernier a rendu un avis PPA, favorable, sur le projet de modification simplifiée n°5 du PLU de Connantre.

PTRTE : approbation de l'accord cadre [DEL 2020 024]

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité le projet de Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique tel qu'il lui a été présenté. Il valide la stratégie ainsi que le vivier initial de projets et charge le Président de finaliser la convention et de la signer.

LEADER : positionnement candidature [DEL 2020 025]

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité l'inscription du PETR dans le processus de candidature LEADER 2023-2027, conduit par la Région Grand Est. Cette manifestation d'intérêt inclut la demande du soutien préparatoire.

Finances : Débat d'Orientations Budgétaires [DEL 2020 026]

Le Conseil syndical acte la tenue du débat d'orientation budgétaire, sur la base du rapport sur les orientations budgétaires (à disposition auprès du PETR)

Finances : reprise de provision [DEL 2020 027]

Le Conseil syndical approuve la reprise totale de la provision constituée pour un montant de 14 000 € dans le cadre d'un contentieux clos, en faveur du PETR, par décision de la CAA de Nancy.

Ingénierie Pays 2022 : demande de subvention

Le conseil syndical approuve les missions et objectifs du chargé de développement pour l'année 2022 (Animation du projet de territoire, pilotage et mise en œuvre des programmes d'action du Pays, notamment sur les volets Scot/PCAET et habitat) et sollicite un accompagnement de la Région dans les taux maximum (plafond de 20 000 €), sur une dépense prévisionnelle de 54 500 €.

Ingénierie LEADER 2022 : demande de subvention

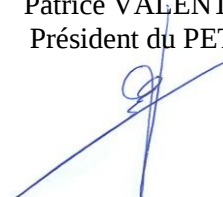
Le conseil syndical approuve les missions et objectifs de l'équipe LEADER pour l'année 2021 (animation/gestion) et sollicite un accompagnement du programme LEADER dans les taux maximum, à hauteur de 55 348 € sur une dépense de 69 907 €, le reste à charge étant assumé par le PETR, structure porteuse du GAL.

RGPD : adhésion au service mutualisé du CdG51

Le conseil autorise le Président à conventionner avec le CdG 51 pour une mission d'appui RGPD qui inclut la mise à disposition d'un DPO. Le coût de cette prestation pour 2022 s'élève à 3 000 €.

Les débats sans délibérations, sont consignés au procès-verbal de la séance.

Patrice VALENTIN
Président du PETR



Avis de Publication

Patrice VALENTIN, Président du PETR du Pays de Brie et Champagne certifie que le recueil des actes administratifs du Conseil syndical dont la séance s'est tenue le 20 juillet 2021 a été publié ce jour et qu'il a été mis à disposition pour consultation du public dès aujourd'hui dans les bureaux du PETR :

- 10 place du Général de Gaulle 51310 ESTERNAY.
- 4 rue des Fossés, 51210 MONTMIRAIL

Toutes les délibérations de cette séance (DEL 2021-018 à DEL 2021-023) ont été transmises en préfecture le 15/12/2021 et sont exécutoires à compter du 17/12/2021, jour de publication du recueil.

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.

Avis affiché ce jour et mis en ligne sur le site internet du PETR : www.pays-brie-champagne.fr

Fait à Esternay

Patrice VALENTIN
Président du PETR

